CODE d'éthique





Code d'éthique illustré

Le code d'éthique est un document qui précise les droits des usagers du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle Montérégie-Est et qui guide les pratiques et les conduites attendues des personnes y œuvrant.

Le Code d'éthique illustré est publié en complément au Code d'éthique de l'établissement édité en 2003.

Ce Code d'éthique illustré a été conçu à l'intention des usagers afin de faciliter la compréhension de leurs droits.

Le texte intégral de chacun des droits se retrouve à la fin de ce livret.

ISBN 2-9808230-1-5

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2004 Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2004



Édition 2004 (Réédition)
Direction des services professionnels et Service des communications
CRDI Montérégie-Est

Illustrations : Hélène Fortin

Toute reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, mécanique ou photographique de ces illustrations, à d'autres fins que pour celles pour lesquelles elles ont été conçues, est interdite sans l'autorisation de l'artiste.



Droit à la prise de décision

- ▶ Droit de choisir.
- ▶ Droit de refuser.
- Droit de faire des erreurs.
- ▶ Droit de participer aux rencontres de son plan d'intervention (PI) ou de son plan de services individualisé (PSI).



Droit à la dignité

- Droit au respect.
- ▶ Droit d'être bien habillé.
- ▶ Droit de vivre en sécurité.



- ▶ Droit de vivre en santé.
- ▶ Droit de vivre dans un milieu agréable.



Droit à l'information

- ▶ Droit de consulter mon dossier.
- ▶ Droit de me le faire expliquer.



▶ Droit de savoir les choses qui me concernent.



Droit à la confidentialité

- ▶ Droit de choisir mon confident.
- ▶ Droit que seules les informations absolument nécessaires soient connues de mes intervenants.



Droit que seules les personnes concernées entendent ce qui doit être dit à mon sujet.



Droit à la propriété

- ▶ Droit d'avoir des biens personnels.
- ▶ Droit de les utiliser comme je le veux.



▶ Droit qu'on me demande la permission pour les utiliser.



Droit à l'intimité

- ▶ Droit d'avoir un endroit pour garder mes choses.
- Droit d'avoir un endroit où rester seul quand je le désire ou de recevoir des visiteurs.



- ▶ Droit d'utiliser seul la salle de bains.
- ▶ Droit de faire et de recevoir des appels téléphoniques.

LES DROITS

Le droit à l'expression et à la prise de décision

- L'usager a le droit d'exprimer ses choix et que ceux-ci soient respectés.
- L'usager a le droit de refuser un service ou de participer à une activité.
- ▶ L'usager a le droit d'être présent et de participer à l'élaboration de son plan d'intervention (PI) et de son plan de services individualisé (PSI); par conséquent, on se doit de l'inviter.
- L'usager a droit à une écoute attentive quand il exprime quelque chose, et ce, quel que soit son mode de communication.
- L'usager a le droit de faire des erreurs lorsqu'il prend des décisions.

Le droit à la dignité

- L'usager a droit au respect en tant qu'individu, quelles que soient ses limites intellectuelles ou physiques. Par conséquent :
 - On doit s'adresser à lui de façon respectueuse;
 - On doit parler de lui de façon respectueuse;
 - On doit éviter d'avoir une attitude infantilisante à son endroit;
 - On doit éviter d'utiliser des mesures aversives.

- L'usager a le droit d'être vêtu adéquatement et d'avoir une apparence soignée.
- L'usager a droit au support nécessaire pour assurer sa sécurité et maintenir sa santé.
- L'usager a droit à un milieu de vie agréable dans un climat approprié.

Droit à l'information

- L'usager a le droit de consulter son dossier et de recevoir l'assistance nécessaire pour le faire.
- ▶ L'usager a droit à ce qu'on s'adresse à lui dans une langue et un langage accessibles.
- L'usager a le droit de recevoir toute l'information nécessaire sur les sujets le concernant afin qu'il puisse prendre des décisions éclairées.

Droit à la confidentialité

- L'usager a droit au respect lorsque son dossier est consulté, c'est-à-dire qu'on se limite à la lecture des informations pertinentes et qu'on se garde de les divulguer.
- L'usager a droit à sa vie privée et le droit de choisir à qui il veut transmettre des informations de nature personnelle.
- L'usager a droit à ce qu'on évite de parler de ses problèmes et de ses besoins dans des lieux où on ne pourrait assurer la confidentialité des conversations.

Droit à la propriété

- L'usager a le droit de posséder des biens.
- ▶ L'usager a le droit de faire l'usage qu'il veut de ses biens et nul ne peut les utiliser sans son autorisation expresse.

Droit à l'intimité

- L'usager a le droit d'avoir un espace bien à lui où il peut se retirer au besoin, et où il peut garder ses biens.
- L'usager a le droit de recevoir ses amis ou ses proches et d'avoir des conversations téléphoniques avec eux.
- ▶ L'usager a droit à l'expression de sa sexualité.
- L'usager a le droit de recevoir ses soins d'hygiène de façon respectueuse.

Conclusion

Le code d'éthique est un outil, un aide-mémoire et un guide. Il n'offre pas de réponse à tout, mais sert plutôt de base aux discussions.

Le code d'éthique ne pourra jamais se substituer à l'écoute, à la conscience individuelle et professionnelle des intervenants. La démarche éthique doit donc nécessairement passer par le respect de chaque individu et par l'acceptation de l'autre dans sa différence.

En outre, il importe que les personnes qui œuvrent au Centre de réadaptation en déficience intellectuelle Montérégie-Est fassent cheminer les usagers afin qu'ils connaissent leurs droits, qu'ils apprennent à les exercer mais qu'ils assument également leurs responsabilités.

Remerciements

Les membres du comité d'élaboration et du comité de promotion du *Code d'éthique illustré* tiennent à remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation et à la réédition du *Code d'éthique illustré* dans ses deux versions.

(This document is also available in English.)



1255, rue Beauregard Longueuil (Québec) J4K 2M3

Téléphone : (450) 679-6511 Télécopie : (450) 928-3315 www.crdime.qc.ca